VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 30
Pouvoirs..... 10
Excusés..... 03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

N°2023-07-28 : CREATION D'UNE NOUVELLE GRILLE DE TARIFS POUR LES ACTIVITES DU CENTRE NAUTIQUE ROGER LEBAS

Le jeudi 06 juillet 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 23 juin 2023.

Présents : 30

MARTIN Pierre-Yves	AÏDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
MONIER Annick	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence

Pouvoirs : 10

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LEROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

Excusés : 3

LE BLEGUET Marie-Thérèse
ROSSINI Christel
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-28-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. ARNAUD rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-04-37 du 07 avril 2016 actualisant les tarifs du Centre nautique ;

Vu la délibération n°2016-12-12 du 15 décembre 2016 intégrant les titulaires de la carte Améthyste et les Anciens combattants au tarif réduit à 1€ ;

Vu la délibération n°2018-12-21 du 13 décembre 2018 créant une grille de tarifs pour l'activité « Aquabike » ;

Vu la délibération n°2019-03-11 du 28 mars 2019 actualisant les tarifs du Centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2020-07-20 du 2 juillet 2020 portant création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du Centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2020-11-15 du 19 novembre 2020 portant création d'un tarif pour les rencontres aquatiques destinées aux enfants en situation de handicap au Centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2021-07-06 du 8 juillet 2021 portant création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du Centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2022-06-06 du 8 juin 2022 portant création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du Centre nautique Roger Lebas ;

Vu la réunion de la 2ème Commission permanente en date du 28 juin 2023 ;

Considérant que de nouvelles activités seront proposées à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 ;

Considérant la volonté de la Commune de fixer pour le Centre nautique Roger Lebas les tarifs les plus justes pour en garantir l'accès au plus grand nombre ;
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Fixe comme suit la modification des tarifs des animations du Centre nautique à compter du 1er septembre 2023 :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-28-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

BASSINS DE NATATION	
Entrée plein tarif	3,60 €
Tarif réduit pour moins de 18 ans, cartes lycéens et étudiants, chômeurs munis d'une attestation, à partir de 60 ans	2,50 €
Tarif réduit carte invalidité, les titulaires de la carte améthyste et les Anciens combattants	1,00 €
Tarif rencontres aquatiques	3,00 €
Abonnement 10 entrées plein tarif	32,40 €
Abonnement 10 entrées tarif réduit moins de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, à partir de 60 ans	22,50 €
Abonnement tarif réduit invalidité	9 €
Carte horaire 20h	36,00 €
Groupe par heure	80,00 €
Location horaire d'une ligne d'eau	25,00 €
Ecoles, crèches et centres de loisirs communaux + agents du Commissariat de Livry-Gargan selon liste préétablie + pompiers de la caserne de Livry-Gargan, SESSAD et EMP accédant en groupes aux horaires fixés par la Ville	gratuit
Entrée enfant moins de 2 ans	gratuit
Enfants scolarisés en CM1 / CM2 sur la commune	gratuit
ESPACE FORME	
Entrée plein tarif	6,10 €
Abonnement 10 entrées	55,10 €
BASSINS DE NATATION + ESPACE FORME	
Entrée plein tarif	9,20 €
Abonnement 10 entrées	82,60 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-28-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ANIMATIONS			
Animation 1 séance : aquagym - bébés nageurs - abord 'âge – Aquacross – aquaphobie			10,00 €
ABONNEMENTS ANIMATIONS	Tarif trimestre	Tarif semestre	Tarif annuel
Bébés nageurs Abord'âge 4,5 ans Ecole de natation 6 ans Aquagym petit bain Aquagym grand bain Aquapalmes	70,00 €	135,00 €	200,00 €
Aqua cross	85,00€	160,00€	235,00€
Natation adultes		150.00 €	
Natation enfants			200,00 €
Aqua anniversaire	5.00 € / personne (enfant / accompagnateur) à raison d'un groupe de 6 enfants minimum		
Soirée thématique 18h/22h	Soirées « Zen » : 18,00 €		
	Autres soirées à thèmes : 12,00 €		
Dispositif Prescri'forme 24 séances			45,00€
Aquabike séance de 30 minutes encadrée par un maître-nageur sauveteur			11,00€
Aquabike séance de 45 minutes encadrée par un maître-nageur sauveteur			13,00€
Aquabike forfait de 10 séances de 30 minutes encadrées par un maître-nageur sauveteur			95,00€
Aquabike forfait de 10 séances de 45 minutes encadrées par un maître-nageur sauveteur			115,00€
Aquabike la location de 30 minutes en pratique libre sans encadrement			5,00€
AUTRES			
Remplacement de la carte magnétique du Centre nautique			2,50 €

Article 2 : Précise que les recettes seront inscrites au budget de la Ville.

Ainsi fait et délibéré en séance le 06 juillet 2023

VILLE de LIVRY-GARGAN ★ Seine-St-Denis ★ 09

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300068-20230706-2023-01-281-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Date de publication : 19/07/2023